



© Jean-Marc Pierre SALLES

<b>Superficie (en ha)</b>	880
<b>Organisme gestionnaire</b>	Parc Naturel Régional du Queyras
<b>Année d'approbation du DOCOB</b>	2011
<b>Date arrêté ministériel ZPS</b>	06/04/2006; 04/07/2018

## Description

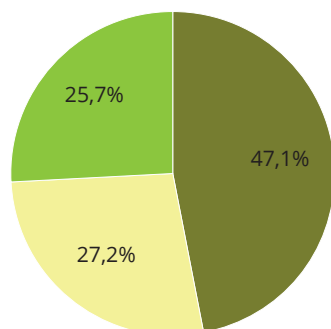
Le site comprend deux grandes entités naturelles :

- ▶ une zone essentiellement forestière, au nord et à l'ouest, correspondant au Bois des Ayes proprement dit (réserve biologique), il s'agit d'un ensemble de cembraies-mélézins et de cembraies pures (parmi les plus belles des Alpes françaises, avec 8 types de groupements sur les 14 inventoriés sur l'arc alpin), développé entre 1 750 m et 2 350 m d'altitude environ, sur grès houillers et quartzites du Briançonnais ;
- ▶ une zone supraforestière, dans la moitié sud-est, culminant à 2 779 m. Ce secteur comprend un ensemble diversifié de landes et pelouses alpines, d'éboulis et de crêtes rocheuses, où dominent les calcaires triasiques, ainsi que des schistes satinés.

L'ensemble constitue un paysage de moyenne et haute montagne de grande qualité, caractéristique des massifs intra-alpins sud-occidentaux (climat de montagne de type méditerranéen, avec sécheresse estivale relative).

## Habitats d'espèces

Tableau 1 : Représentativité des différents habitats d'espèces identifiés au sein de la ZPS (n=880)



Habitats (Corine Landcover 2018)	Surface (en ha)	Surface sur le site (en %)
<b>Forêts</b>		<b>47,1</b>
- Forêt de conifères	414,3	47,1
<b>Milieux à dominante minérale</b>		<b>27,2</b>
- Roches nues	212,1	24,1
- Zone à végétation clairsemée	27,0	3,1
<b>Milieux herbacés</b>		<b>25,7</b>
- Prairies naturelles	226,5	25,7
<b>Surface totale</b>	<b>880</b>	<b>100</b>

## Intérêts ornithologiques

La zone forestière du Bois des Ayes constitue un ensemble d'habitats remarquables, avec en particulier une cembraie climacique relictuelle renfermant des arbres âgés de 400 à 600 ans (quelques pins cembro sont également disséminés dans les landes à éricacées jusqu'à 2 600 m d'altitude). L'avifaune actuellement connue comprend 87 espèces, dont 76 espèces utilisent le site en période de nidification. Le site présente un intérêt particulier pour la Chevêchette d'Europe, ainsi que pour la Chouette de Tengmalm et le Tétrasyre.

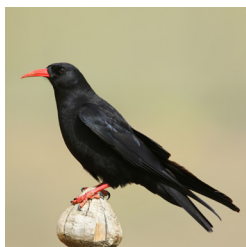
Espèces nichant hors périmètre mais fréquentant le site pour s'alimenter, notamment en période de reproduction : Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore.



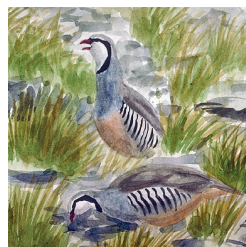
Chevêchette d'Europe  
© Aurélien AUDEVARD



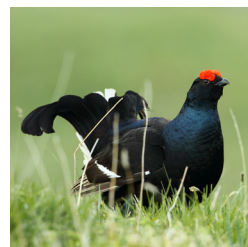
Chouette de Tengmalm  
© David ALLEMAND



Crave à bec rouge  
© Aurélien AUDEVARD



Perdrix bartavelle  
© Serge NICOLLE



Tétrasyre  
© Aurélien AUDEVARD

## Principaux facteurs de menace sur l'avifaune

- ▶ Les conditions naturelles contraignantes liées à l'altitude accentuent l'impact des activités humaines sur les espèces et les habitats naturels. Le classement du Bois des Ayes en réserve biologique forestière (395,50 ha, en date du 11/07/91) a permis d'organiser la gestion sylvicole et pastorale en fonction des enjeux écologiques (conservation des vieux arbres indispensables à la nidification des pics et des rapaces nocturnes, dates de pâturage échelonnées de façon à préserver les sites de nidification du Tétrasyre).
- ▶ Parmi les difficultés substantives figurent notamment les modes de débardage des bois, ainsi que la planification du pâturage dans l'étage alpin (adaptation des charges pastorales).
- ▶ Enfin, la fréquentation touristique croissante génère un dérangement souvent préjudiciable à la faune sauvage (en particulier en hiver et au printemps). Les galliformes de montagne sont particulièrement concernés.

Pour plus de précisions, voir les objectifs de conservation définis dans le DOCOB.

## Principales espèces à enjeu de conservation

Pour voir la liste complète des espèces justifiant la ZPS : voir le formulaire standard de données (FSD) sous <https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>.

Tableau 2 : Principales espèces à enjeu de conservation dans la ZPS

Espèce	Statut N2000	PACA / France	Reproduction	Hors reproduction	Niveau de connaissance dans la ZPS	Commentaires
<b>Chevêchette d'Europe</b>	DO1	40-100 / 400-800 couples	1-2 couples	Sédentaire	Moyen	
<b>Chouette de Tengmalm</b>	DO1	200-400 / 1000-3000 couples	1-2 couples	Sédentaire	Moyen	
<b>Crave à bec rouge</b>	DO1	? / 1000-3000 couples	1-5 couples	Sédentaire	Faible	
<b>Lagopède alpin</b>	DO1	1000 très approximatif / 4000 à 8000 couples	5-10 couples	Sédentaire	Moyen	
<b>Perdrix bartavelle</b>	DO1	300-1000 / 25000-32000 couples	5-10 mâles chanteurs	Sédentaire	Moyen	
<b>Tétrasyre</b>	DO1	500-1000 / 6700-9830 mâles chanteurs	15-20 mâles chanteurs	Sédentaire	Moyen	DOCOB (2011) : 15-20 coqs. Le Bois des Ayes constitue actuellement une des dix zones les plus importantes pour cette espèce dans les Alpes françaises (en tant que noyau de population pouvant "alimenter" les autres territoires).

ELC : enjeu local de conservation Très fort Fort Moyen à fort Moyen

\* : espèce concernée par un Plan National d'Actions ; ? : Pas d'information ; - : Données insuffisantes  
 DO1 : annexe 1 directive Oiseaux ; EMR : espèce migratrice régulière ; AER : autre espèce remarquable  
 Hivernage, passage et reproduction important(e) : 2-15% de l'effectif national Hivernage, passage et reproduction  
 majeur(e) : >15% de l'effectif national

## Bilan des suivis

Liste non exhaustive élaborée à partir d'une enquête réalisée en 2016 auprès des animateurs N2000

**Tableau 3 : Types de suivis récents, en cours, ou en projet pour les espèces à enjeux de conservation.**

Type de suivis	Espèces concernées	ELC
Indices de reproduction	Tétras lyre	Très fort
Succès de reproduction	Tétras lyre	Très fort
Suivi chouettes montagne	Chevêchette d'Europe, chouette Tengmalm	Fort
Suivi oiseaux d'altitude	Multispécifique	
Suivi oiseaux forestiers	Multispécifique	

\*ELC : Enjeu local de conservation Très fort Fort Moyen à fort Moyen

## Autres zonages environnementaux présents sur la ZPS

<b>International</b>	
<b>National</b>	<b>Réserve biologique intégrale</b>
<b>Régional</b>	<b>Forêt de protection, Parc naturel régional, Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier</b>

**En gras** : zonage couvrant plus de 10% de la ZPS.

## Liens utiles

**Cartes, arrêtés de désignation, DOCOB** : <http://www.batrame-paca.fr>

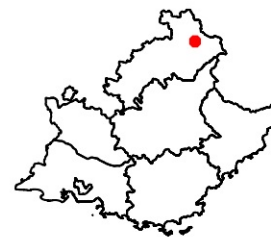
**PNA, sites Natura 2000** : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>




**DOCOB** : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>

**FSD** : <https://inpn.mnhn.fr>

## Bibliographie

GOUSSOT A. PORTIER J.B. (2011). *Site Natura 2000 FR9312021 « Bois des Ayes » - Document d'objectifs - Tome 1*, 196 p.



-  Site de la Directive Oiseaux concerné
-  Site de la Directive Oiseaux avoisinant
-  Site de la Directive Habitats avoisinant

**NATURA 2000 - Directive Oiseaux - Zone de Protection Spéciale (ZPS) :**  
**FR9312021 - Bois des Ayes**

